

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 2 décembre 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gilbert Béland, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Gervais Chamberland et Sylvain Paradis sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 14 novembre 2013 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- RENCONTRE CONCERNANT LE SOMMAIRE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGES

2013-12-184

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le conseiller Michel Paris à assister à la rencontre organisée par Hydro-Québec** le 10 décembre 2013 à Mont-Joli concernant la présentation du sommaire du *Plan de mesures d'urgence en cas de rupture de barrages* aux représentants des municipalités potentiellement affectées.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2013-12-185

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$54 927.79 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)**

2013-12-186

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13031650 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$876.76 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 27-07-2013 au 25-10-2013 concernant la coordination technique et l'analyse des résultats suite au relevé sanitaire effectué. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 -2013).

9- **AUTORISATION POUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS**

2013-12-187

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$66.25 pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.**

10- **ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR 2014**

2013-12-188

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de \$155.22 taxes incluses (135\$ avant taxes) pour **l'adhésion annuelle à Québec-Municipal pour l'année 2014.**

11- **LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES 2012 ET 2013**

La directrice générale, Louise Boivin, remet aux élus la liste des arrérages de taxes 2012-2013.

12- **RÉSOLUTION AFIN D'ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2013-12-189

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la **tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014**, séances qui débiteront à 20h00 :

Janvier 2014	jeudi le 16 janvier
Février 2014	lundi le 3 février
Mars 2014	lundi le 3 mars
Avril 2014	lundi le 7 avril
Mai 2014	lundi le 5 mai
Juin 2014	lundi le 2 juin
Juillet 2014	lundi le 7 juillet

Août 2014	lundi le 4 août
Septembre 2014	lundi le 8 septembre
Octobre 2014	lundi le 6 octobre
Novembre 2014	lundi le 3 novembre
Décembre 2014	lundi le 1er décembre

13- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC RELATIF AUX DONS OU AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2013** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre le 3 décembre 2012.

14- NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2013-12-190 Proposé par Michel Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme les**

Appuyé par Gilbert Béland **membres du comité consultatif d'urbanisme** de Sainte-Jeanne d'Arc pour une période de 2 ans, soit de décembre 2013 à novembre 2015. Les membres du comité sont: Maurice Chrétien, Michel Deschênes, Émilien Rouleau, Georgette Corriveau, Simon Fortin. La présente résolution abroge la résolution 2012-04-57.

15- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET DE PARC MUNICIPAL

2013-12-191

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **mandate le conseiller Sylvain Paradis** à accompagner les membres du Comité de Développement dans la **réalisation du projet du parc municipal**.

16- NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2013-12-192

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Michelle Clouâtre, appuyé de Gilbert Béland et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **désigne les personnes suivantes à agir à titre d'inspecteur en urbanisme** et les autorise à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement de captage des eaux souterraines:

Gabriel Dumont
Jean-Philippe Quimper
Junior Louis
Hélène Gagnon
Cédric Charest

17- ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Cet item de l'ordre du jour est annulé car le plan d'action n'a pas été présenté par le Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc.

18- RÉSOLUTION POUR PROGRAMMATION RÉVISÉE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TAXE FÉDÉRALE

2013-12-193

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

19- DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX

2013-12-194

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc doit entretenir un réseau routier d'une longueur de 63.07 kilomètres;

Considérant que les besoins en rechargement de gravier pour nos chemins publics sont considérables, principalement les chemins donnant accès à d'autres municipalités;

Considérant le coût de plus en plus élevé pour l'entretien des chemins municipaux;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **demande** au Ministre du transport Sylvain Gaudreault ainsi qu'au Ministre délégué au tourisme et responsable de la région du Bas St-Laurent, Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, un **montant de \$40 000 de son enveloppe budgétaire pour aider à la réfection de nos chemins municipaux** comme décrit ci-dessous :

- Rechargement de gravier :
 - Route Ste-Jeanne d'Arc : 70 voyages de gravier sur une longueur de 600 mètres (route donnant accès à la municipalité de St-Moïse)
 - Rang 3 Massé : 80 voyages de gravier sur une longueur de 1.2 km
 - Rang 3 Ouest, 100 voyages de gravier sur une longueur de 1 km (rang 3 donne accès à la municipalité de Les Hauteurs)
 - Route du Portage : 100 voyages de gravier (route donne accès aux municipalités de Sainte-Angèle de Mérici et de La Rédemption)

20- **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX**

2013-12-195

Considérant que chaque élu est dans l'obligation de recevoir une formation sur l'éthique;

Considérant qu'il y a présentement quatre nouveaux élus au conseil municipal suite à l'élection du 3 novembre 2013;

Considérant qu'une session de formation aura lieu en février 2014;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un montant de \$860 plus taxes pour l'**inscription des 4 nouveaux élus** (\$215 plus taxes / élu) à la **formation sur le comportement éthique** qui se donnera à Sayabec le 8 février 2014. La présente résolution abroge la résolution no 2013-11-179.

21- **APPUI À MME FRANCE BOUCHARD POUR DEMANDE À LA CPTAQ**

2013-12-196

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur les usages sylvicoles ou agricoles à proximité;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé est situé dans une zone à dominance agroforestière selon le plan de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence d'établissements de production animal à moins de 1650 mètres de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT l'absence de parcelles en culture à moins de 190 mètres de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme révisée en vigueur;

CONSIDÉRANT que les emplacements disponibles en dehors de la zone agricole ne sauraient répondre aux besoins exprimés pour cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michelle Clouâtre appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité **d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de Mme France Bouchard** pour l'implantation d'un atelier d'art à son domicile dans le but de produire des produits artisanaux et ce, en tant que travailleuse autonome.

22- **VARIA**

A) **DEMANDE DU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL POUR REMBOURSEMENT DU MONTANT DES TAXES POUR 2013**

2013-12-197

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise de faire **un don de \$710.33 au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc** représentant le montant des taxes municipales annuelles de l'année 2013 étant donné que c'est le seul organisme de la municipalité à devoir faire face à une telle dépense.

B) **DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉS**

2013-12-198

Considérant que M. Marco Roy a fait une demande afin d'obtenir l'autorisation de faire effectuer l'ouverture du chemin public se rendant à ses lots, soient les lots 44 et 45 Rang 1 Massé, afin d'y effectuer des activités de bûchage;

Considérant que les activités prévues s'étendront jusqu'au 31 janvier 2014;

Considérant que l'ouverture du chemin sera fait par M. Clermont Gauvin, des Entreprises Clermont Gauvin Inc;

Considérant que M. Clermont Gauvin, responsable de l'ouverture du dit chemin, a fourni une preuve de responsabilité civile à la municipalité;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise M. Marco Roy** à faire procéder à l'ouverture du chemin afin d'accéder à ses lots; le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.

C) **AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE MME KATHY PERREAULT, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, SUITE À CERTAINES MODIFICATIONS**

2013-12-199

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, a signé pour et au nom de la municipalité le **contrat de travail de l'adjointe administrative Kathy Perreault** et ce, suite à certaines modifications.

D) **LOISIRS - COURS DE DANSE**

2013-12-200

CONSIDÉRANT les besoins municipaux identifiés et le désir de la municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de loisirs;

Il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé de Michelle Clouâtre, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'organisation de **cours de danse** pour une période de 12 semaines pour la session d'hiver 2014 et confie la gestion du projet à la directrice générale et / ou à l'adjointe administrative.

E) **DEMANDE DU COMITÉ SPORTIF ET CULTUREL CONCERNANT LES DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ DU CHALET DES LOISIRS**

2013-12-201

ATTENDU QUE le Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc a cessé ses activités suite à l'assemblée générale du 28 novembre 2012 et ce, faute de relève;

ATTENDU QUE le Comité a été dans l'obligation de continuer d'absorber les dépenses en électricité du chalet des loisirs après la cessation de ses activités et ce, dû au fait que le système de traitement d'eau pour la salle communautaire de la municipalité est situé dans leur bâtiment;

ATTENDU QUE le Comité a déposé à la municipalité les factures d'électricité de novembre 2012 à novembre 2013 en demandant le remboursement des dites factures;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte le **remboursement** de cette dépense occasionnée par nos installations et autorise le paiement **d'un montant de \$1609.12 au Comité Sportif et Culturel.**

F) **OFFRE D'EMPLOI (CONTRAT) POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET GESTION DU CHALET DES LOISIRS**

2013-12-202

Considérant que, suite à la cession prochaine des infrastructures de loisir du Comité Sportif et Culturel à la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, la municipalité deviendra responsable de la gestion du chalet des loisirs et de la patinoire;

Considérant l'intention du conseil municipal de permettre aux citoyens l'utilisation de la patinoire et du chalet des loisirs pour l'hiver 2013-2014;

Considérant que la municipalité désire octroyer un contrat pour l'organisation de ces services de loisir pour toute la période hivernale;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'envoi d'une médiaposte** afin de rechercher une personne responsable de l'entretien et du glaçage de la patinoire, ainsi que de la gestion du chalet des loisirs.

G) **NOMINATION DE RESPONSABLES POUR MESURES D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE**

2013-12-203

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme les personnes suivantes en tant que **responsables pour les mesures d'urgence en sécurité civile:**

Porte-parole et décision: Maurice Chrétien

Administration: Louise Boivin

Inscription: Gervais Chamberland

Hébergement: Michelle Clouâtre

H) DEMANDE D'OUVERTURE DE CHEMIN PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BOISÉS

2013-12-204

Considérant que M. Jean-Baptiste Desrosiers a fait une demande afin d'obtenir l'autorisation de faire effectuer l'ouverture du chemin public se rendant à ses lots situés sur le Rang 3 Massé Ouest, afin d'y effectuer des activités de bûchage;

Considérant que les activités prévues s'étendront au maximum jusqu'au 31 décembre 2013;

Considérant que l'ouverture du chemin sera effectué par M. Clermont Gauvin, des Entreprises Clermont Gauvin Inc;

Considérant que M. Clermont Gauvin, responsable de l'ouverture du dit chemin, a fourni une preuve de responsabilité civile à la municipalité;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise M. Jean-Baptiste Desrosiers** à faire procéder à l'ouverture du chemin afin d'accéder à ses lots; le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée.

I) ÉTABLISSEMENT DE LA DATE DU 1^{er} VERSEMENT POUR TRACTEUR BIDIRECTIONNEL AVEC SOUFFLEUR ET CHARGEUR (CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL)

2013-12-205

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le crédit-bailleur**, suite à l'acquisition par la municipalité du tracteur bidirectionnel avec souffleur et chargeur, à **prélever** un montant de \$2493.08 taxes en sus représentant le **premier versement** ainsi qu'un montant de \$500.00 taxes en sus pour la confection des documents, l'administration et les frais d'enregistrement au RDPRM et ce, **à compter du 18 décembre 2013**. Les prélèvements seront effectués à partir du compte courant de la municipalité à la Caisse Populaire de La Mitis. Le conseil municipal **affecte un montant de \$3291.65 des surplus accumulés non affectés** pour cette dépense non budgétée.

J) NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE – COMITÉ ÉCOLE EN SANTÉ

2013-12-206

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc mandate Noëlla Ouellet, conseillère, en tant que **représentante municipale au « Comité École en santé »** afin de travailler à un plan de déplacement actif.

K) INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTENTE ÉTABLIE AVEC LA FABRIQUE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

La directrice générale informe les élus de la problématique à obtenir un permis spécial de circulation (classe 1) pour nos camions de déneigement afin d'être en mesure d'assurer le service selon l'entente établie avec le conseil de la Fabrique de Sainte-Jeanne d'Arc en octobre dernier.

L) **PLACEMENT D'UN MONTANT DANS LE COMPTE AVANTAGE INVESTISSEURS ENTREPRISES DESJARDINS**

2013-12-207

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'un **montant de \$50 000** soit prélevé du compte courant de la municipalité afin d'être **placé dans le compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins**.

M) **AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DU 200 ET 202 RUE PRINCIPALE**

2013-12-208

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ne procédera plus au déneigement de la voie donnant accès aux propriétés du 200 et 202 rue Principale étant donné que cette voie d'accès est privée et n'appartient pas à la municipalité. La municipalité met fin à cette pratique et ce, aussitôt que les propriétaires concernés seront avisés par écrit.

23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

24- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 22h14.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière